

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 26 novembre 2025 le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30046-1

« Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-30046) ».

Prenez avis que le règlement numéro RCA12-30046-1 a été approuvé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec le 26 mars 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section [Règlements municipaux](#).

Fait à Montréal, le 30 mars 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj